

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-13-05-06**

Date de convocation : 07 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE VERSAILLES, LE CCAS DE VERSAILLES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PAR CET LES VILLES MEMBRES DE LA CA VGP

Nombre d'élus : 27
Présents : 23
Représentés : 4
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvly HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU la délibération n°2016-05-12-01 du 5 décembre 2016 portant adhésion au groupement de commande de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ses communes membres ;

VU la Commission Finances du 6 mai 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité et l'opportunité de rationaliser les achats de la commune et de mener en commun des procédures en marchés publics afin d'obtenir des conditions économiques avantageuses sur les commandes groupées ;

CONSIDERANT que le coordonnateur du groupement est la ville de Versailles dont la direction de la commande publique est mutualisée sur le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et dont les besoins sur ces procédures sont majoritairement les plus importants ;

CONSIDERANT que si le périmètre de la précédente convention n'a que peu évoluée, la réglementation et le contexte économique a, quant à lui, évolués, impliquant une mise à jour de la convention ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **DECIDE** d'approuver la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, et l'ensemble des villes membres de l'Agglomération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.
- 3) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

